



**FICHE INITIALE
DE RENSEIGNEMENTS
EN VUE DU RECENSEMENT
D'UNE ENTREPRISE DE TPB**

(Décret n° 65-1104 du 15 décembre 1965 modifié - Circulaire n° 98-56 du 18 février 1998)

I. - RENSEIGNEMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE : remplir également les 3 annexes jointes.

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Nom (1) :	N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _		
Abréviation :	Famille d'activité (T.P. ou B.T.) :		
Adresse du siège social :	Code APE :		
Téléphone :	Télécopie :		
ADRESSE DE LA DIRECTION (2)		CHEF D'ENTREPRISE	
Tél :		M., Mme, Mlle Nom :	
Télécopie :		Titre :	
		Correspondants défense:	
		- du personnel :	
		- du matériel :	
		Tél :	
		Tél :	
PERSONNEL EN METROPOLE (hommes + femmes) (3)		Avez-vous des agences en métropole ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> NON (5)	
Français (4) :		Nombre d'agences dans l'U.E. (France exclue) :	
Etrangers U.E. :		Forme juridique de l'entreprise :	
Etrangers hors U.E. :		Capital social en francs <input type="checkbox"/> ou Euro <input type="checkbox"/> :	
TOTAL effectif permanent :			
MONTANT ANNUEL (3 derniers exercices) :		Année : _ _ _ _	
- du chiffre d'affaires H.T. en Francs MF <input type="checkbox"/> ou Euro M€ <input type="checkbox"/>		Année : _ _ _ _	
- de la consommation de carburant		Année : _ _ _ _	
des matériels et véhicules T.P./B			
Essence (m³) {		
Gazole (m³) }		
FOD (fioul) (m³) }		
Exécutez-vous régulièrement des travaux spécifiques au profit des organismes suivants : Armées, S.N.C.F., E.D.F., G.D.F., P et T, sociétés d'autoroutes, transporteurs par canalisation, ports, voies navigables, collectivités locales (6).			
Nombre de matériels détenus par l'entreprise (M + S, suivant la liste de l'annexe 3) :			

II. - Avis du délégué régional du G.E.T.P.B.D. sur l'opportunité de recenser l'entreprise :

III. - A remplir par la direction départementale de l'équipement.	IV. - Avis du C.E.T.P.B. : (6)
Nombre de matériels recensables :	A recenser : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Proposition de classement de l'entreprise : T.P. <input type="checkbox"/> B.T. <input type="checkbox"/> (6).	Classement retenu : T.P. <input type="checkbox"/> B.T. <input type="checkbox"/>
Proposition de niveau d'emploi : D <input type="checkbox"/> R <input type="checkbox"/> Z <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> (6).	Niveau d'emploi retenu : D <input type="checkbox"/> R <input type="checkbox"/> Z <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/>
Justifications si hors normes :	N° Défense entreprise :

V. - Décision du préfet du département de		Date : _ _ _ _ _ _ _ _
A recenser : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
Classement retenu : T.P. <input type="checkbox"/> B.T. <input type="checkbox"/>	Signature :	
Niveau d'emploi retenu : D <input type="checkbox"/> R <input type="checkbox"/> Z <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/>		

(1) Ou raison sociale de l'entreprise.

(2) Si différente du siège social.

(3) Personnel recruté pour une durée au moins égale à un an.

(4) Dont étrangers sans nationalité ou bénéficiant du droit d'asile.

(5) Si oui, liste à préciser en annexe II.

(6) Rayer la ou les informations inutiles.

(7) Mettre une croix dans la case choisie.

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES
RELATIVES AU RECENSEMENT D'UNE ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

Annexe I a (Fiche initiale CETPB)

A partir de données inscrites sur votre carte professionnelle travaux publics, vous devez dans la colonne “ ordre d'importance ” préciser, le cas échéant, vos activités complémentaires en positionnant les chiffres 1, 2 et 3 par rapport aux douze groupes de spécialités ou leurs dérivés mentionnés dans le tableau ci-dessous :

CERTIFICAT D'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE DÉLIVRÉ PAR LA F.N.T.P. -					
ANNÉE					
Réf.	Activités	Ordre d'importance	Réf.	Activités	Ordre d'importance
0	Ouvrages d'art et d'équipement industriel	6	Travaux électriques
1A	Terrassement	6.0	Lignes à très haute tension (3 ^e catégorie)
1.14	Travaux à l'explosif	6.1	Réseaux haute tension et basse tension (1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories)
1B	Fondations spéciales et procédés particuliers	6.2	Lignes aériennes de traction électrique
1.5	Travaux spéciaux	6.6	Canalisations électriques souterraines
1C	Travaux souterrains	6.7	Signalisation, éclairage public et techniques de protection
1.8	Travaux spéciaux	6.8	Lignes pour courants faibles, télécommunications
2	Travaux en site maritime ou fluvial	7	Travaux de pose de canalisation à grande distance, réseaux de canalisations industrielles
2.1	Dragage, déroctage	7.0	Pose en ligne
2.2	Battage	8	Ouvrages d'art et d'équipement industriel en construction métallique
2.3	Travaux subaquatiques	8.2	Montage, levage
2.4	Travaux spéciaux	8.3	Travaux spéciaux
3	Travaux de routes, d'aérodromes et travaux analogues	9	Travaux de génie agricole
3.7	Fabrication de (graves, produits enrobés, liants)	9.7	Défrichage, dessouchage
4	Travaux de voies ferrées	9.9	Travaux d'équipement forestier
5	Travaux d'hygiène publique et de techniques analogues			
5.0	Captage			
5.1	Pompage, refoulement, relèvement			
5.4	Réseaux d'adduction et de distribution d'eau et de fluides divers par canalisations sous pression			

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES
RELATIVES AU RECENSEMENT D'UNE ENTREPRISE DE BÂTIMENT
 Annexe I b (Fiche initiale CETPB)

A partir des données inscrites sur votre certificat de qualification professionnelle bâtiment délivré par Qualibat (1), vous devez, dans la colonne " ordre d'importance " préciser, le cas échéant, vos activités complémentaires en positionnant les chiffres 1, 2 et 3 par rapport aux activités mentionnées dans le tableau ci-dessous :

CERTIFICAT D'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE DÉLIVRÉ PAR QUALIBAT					
ANNÉE _ _ _ _					
Réf.	Activités	Ordre d'importance	Réf.	Activités	Ordre d'importance
11	Démolition	41	Plâtrerie
115	Démolition par explosifs	42	Cloisons à structures métalliques
12	Fondations	43	Menuiserie en bois, escaliers, parquets, clôtures et treillages
13	Terrassements, canalisations, poteaux et clôtures	44	Métallerie
14	Montage d'échafaudages	45	Fermetures et protection solaire
21	Maçonnerie, béton armé	46	Vitrierie
22	Béton armé et béton précontraint	47	Miroiterie
23	Charpente et structure en bois	51	Plomberie, installations sanitaires
24	Construction métallique	52	Fumisterie
25	Ponts métalliques	53	Installations thermiques de génie climatique
26	Organes de retenue d'eau	54	Installations d'aéraulique et de conditionnement d'air
27	Montage, levage	55	Gestion et maintenance d'équipements thermiques et de climatisation
31	Couverture	56	Fours industriels
32	Étanchéité	57	Thermique industrielle
33	Étanchéité et imperméabilisation de cuvelages et réservoirs	61	Peinture
34	Calfeutrement et protection des façades	62	Revêtement de sols et de murs
35	Menuiseries métalliques	63	Carrelages, mosaïques
36	Menuiseries en matériaux de synthèse	64	Marbrerie
37	Façades, rideaux	65	Staff-stuc, sculpture, gypserie
38	Façades en bardage			

(1) Dans le où le certificat de qualification professionnelle bâtiment est délivré par la CAPEB, indiquer, sur une feuille particulière, les renseignements demandés en prenant comme référence la classification définie par cet organisme.

**ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES
RELATIVES AU RECENSEMENT D'UNE ENTREPRISE DE BÂTIMENT
(Spécialité électricité)**

Annexe I c (Fiche initiale CETPB)

A partir des données inscrites sur votre certificat de qualification professionnelle (Qualifélec), vous devez, dans la colonne " ordre d'importance " préciser, le cas échéant, vos activités complémentaires en positionnant les chiffres 1, 2 et 3 par rapport aux données inscrites dans le tableau ci-dessous :

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (QUALIFELEC)			
Activités	Indice de qualification	Indice de classification ou mention	Ordre d'importance
Électrotechnique	E1	CL 1
	E2	CL 2
	E3	CL 3
		CL 4
Électrothermie	CEI 1	V.M.S.
	TH 2	
	TH 3	
Éclairage public et signalisation	ME 1	HT
	ME 2	
	ME 3	
	ME 4	
	TN 2	
	TN 3	
	TN 4	

Annexe III (Fiche initiale CETPB)

MATÉRIELS MAJEURS soumis à recensement par décision du CETPB (M)	NOMBRE de matériels détenus	MATÉRIELS SECONDAIRES soumis à recensement par décision du DDE (S)	NOMBRE de matériels détenus
<p>Appareil de gammagraphie (contrôle des soudures canalisa- tions)</p> <p>Benne (toutes benne) (voir camion, remorque, semi-remorque)</p> <p>Bouteur ou bull (voir tracteur de terrassement)</p> <p>Camion plateau, toutes bennes, ampliroll (CU ≥ 4t)</p> <p>Camion-citerne (capacité ≥ 2 500 l)</p> <p>Chargeuse, sur pneumatiques ou chenilles (P ≥ 3 kW)</p> <p>Chargeuse-pelleteuse (P ≥ 33 kW)</p> <p>Chariot élévateur de chantier (charge ≥ 1 t)</p> <p>Citerne de transport, non répandeuse, voir camion, remorque et semi-remorque</p> <p>Compresseur mobile sur roues (P ≥ 37 kW)</p> <p>Décapeuse automotrice (capacité ≥ 7 m³)</p> <p>Dumper (voir tombereau automoteur)</p> <p>Fonceur pneumatique à percussion (fusée)</p> <p>Foreuse</p> <p>Foreuse horizontale</p> <p>Groupe électrogène mobile (P ≥ 10 kVA)</p> <p>Groupe autonome de soudage (I ≥ 250 A)</p> <p>Grue mobile, routière, automotrice, sur chenilles (charge ≥ 10 t)</p> <p>Grue à tour à montage rapide sur camion ou sur remorque</p> <p>Niveleuse automotrice (P ≥ 37 kW)</p> <p>Pelle à câbles, et pelle hydraulique, sur pneumatiques (masse ≥ 6 t) ou sur chenilles</p> <p>Pompe centrifuge avec moteur sur châssis (débit ≥ 20 m³/h)</p> <p>Pompe submersible et pompe spéciale (débit ≥ 20 m³/h)</p> <p>Poste mobile de transformation (≥ 100 kVA)</p> <p>Remorque et semi-remorque, plateau, benne (CU ≥ 6/10 t)</p> <p>Remorque et semi-remorque, citerne (capacité ≥ 2500/10 000 l)</p> <p>Scraper (voir décapeuse)</p> <p>Sondeuse</p> <p>Tombereau automoteur, articulé ou à châssis rigide (CU ≥ 10 t)</p> <p>Tracteur routier pour semi-remorque et spécial (PTRA ≥ 25 t)</p> <p>Tracteur de terrassement sur pneumatiques ou sur chenilles (P ≥ 44 kW)</p> <p>Tractopelle (voir chargeuse-pelleteuse)</p> <p>Trancheuse sur pneumatiques ou sur chenilles (≥ 1m)</p> <p>Transformateur (P nominale ≥ 100 kVA)</p> <p>Tunnelier (micro-tunnelier)</p>		<p>Autobétonnière (volume ≥ 1 m³)</p> <p>Balayeuse tractée, semi-portée, automotrice (largeur balayage ≥ 1,6 m)</p> <p>Bétonnière sur roues (capacité ≥ 300 l)</p> <p>Bétonnière portée sur camion ou semi-remorque (capacité ≥ 4 m³)</p> <p>Broyeur</p> <p>Centrale à béton, mobile et fixe à montage rapide (production ≥ 20 m³/h)</p> <p>Chaland de transport fluvial ou maritime</p> <p>Chariot de forage (wagon, drill, jumbo)</p> <p>Mini-chargeuse, sur pneumatiques ou chenilles (P < 33 kW)</p> <p>Mini-chargeuse-pelleteuse (P < 33 kW)</p> <p>Chargeuse à godets pour travaux souterrains</p> <p>Chargeur transporteur sur pneus pour travaux souterrains</p> <p>Cintreuse hydraulique pour canalisations</p> <p>Citerne mobile de stockage et de chauffage de liants (capacité ≥ 30 m³)</p> <p>Compacteur, statique, vibrant à cylindre métallique à pneu- matiques, à pied dameur (masse ≥ 10 t)</p> <p>Compresseur semi-fixe (électrocompresseur) (P ≥ 37kW)</p> <p>Concasseur</p> <p>Crible vibrant</p> <p>Drague à godets, à cuillère, suceuse-refouleuse ou porteuse, fluviale ou maritime</p> <p>Finisseur, sur pneumatiques ou sur chenilles (débit ≥ 60 t/h)</p> <p>Foreuse tarière pour pose de poteaux</p> <p>Groupe mobile de concassage, de broyage et de criblage</p> <p>Machine pour la préparation des tubes (nettoyer, enrober)</p> <p>Mini-pelle, hydraulique sur pneumatiques ou chenilles (masse < 6 t)</p> <p>Nacelle élévatrice hydraulique sur camion ou tractée (hauteur élévation ≥ 12 m)</p> <p>Pompe à béton (débit ≥ 20 m³/h)</p> <p>Ponton mât, ponton grue (derrick) fluvial ou maritime</p> <p>Poste d'enrobage (pour enrobés à chaud) (débit ≥ 110 t/h)</p> <p>Remorqueur, pousseur, fluvial ou maritime</p> <p>Répandeuse de liants sur camion, remorque ou semi-remor- que (capacité ≥ 2 000 l)</p> <p>Rouleau (voir compresseur)</p> <p>Tombereau automoteur pour travaux souterrains</p> <p>Toupie à béton (voir bétonnière portée)</p> <p>Tracteur de servitude pour balayeuse</p> <p>Tracteur sur chenilles, soudeur de canalisations</p> <p>Tracteur sur chenilles, poseur de canalisations</p>	